

Niederanven, le 2 décembre 2021

AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/21/1088)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que le **Service des Eaux de la Ville de Luxembourg** a adressé une demande d'autorisation portant sur la pose d'une clôture autour des captages de la zone de protection de « Glasbourn », « Brenneri » et « Dommeldange », à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 2 décembre 2021 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,



Raymond Weydert



le secrétaire



Charel Jacoby

Niederanven, le 2 décembre 2021

AVIS AU PUBLIC

(3/20/0271)

Il est porté à la connaissance du public, que la société **HÔTEL IBIS la SA GENERALE D'HOTELLERIE** a introduit auprès de l'Administration de l'Environnement une demande d'autorisation relative à une modification des installations de production de froid d'un hôtel sis à *Senningerberg, 1 A, route de Trèves*.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier de demande et les plans sont déposés à la maison communale de Niederanven du 2 décembre 2021 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

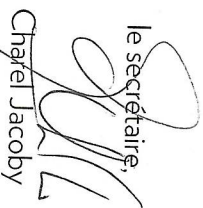
le bourgmestre,



Raymond Weydert



le secrétaire,



Charel Jacoby